

« Sus aux gouvernants ! » (Fortuné Henry)

QU'ON ne s'offusque pas si je porte un toast à un ratichon. Car il s'agit de l'athée communiste et révolutionnaire Jean Meslier (1664-1729) qui, sous Louis XIV, rédigeait en tapinois un *Mémoire contre la religion* pas piqué des hannetons n'ayant circulé qu'après sa mort. Et qui est un des principaux propagateurs d'un des classiques les plus gratinés de l'appel au meurtre justicier qui existera sous plusieurs formes à travers les siècles.

La version Meslier : « *Que tous les grands de la terre et que tous les nobles fussent pendus et étranglés avec les boyaux des prêtres.* » D'après l'historien Maurice Dommanget, Meslier avait puisé la formule chez le philosophe Pierre Bayle (1647-1706) qui lui-même l'avait puisée dans l'Antiquité.

La version Voltaire dans sa lettre à Helvétius du 11 mai 1761 : « *Est-ce que la proposition honnête et modeste d'étrangler le dernier jésuite avec les boyaux du dernier janséniste ne pourrait amener les choses à quelque conciliation ?* »

La version Diderot tirée de son poème *Les Eleuthéromanes* (1772) : « *Et ses mains ourdiraient les entrailles du prêtre / Au défaut d'un cordon pour étrangler les rois.* »

La version attribuée à Pouchkine dans un quatrain de 1819 : « *Quand le dernier Tsar sera pendu avec les boyaux du dernier Pope, le genre humain pourra espérer d'être heureux.* »

Et bien sûr, la version situationniste en Mai 68 : « *L'humanité ne sera heureuse que le jour où le dernier bureaucrate aura été pendu avec les tripes du dernier capitaliste.* »

zigomar ne prenant jamais l'air, disait-on, sans son couteau-épée. Et qui fut un bras de levier de la redoutable ligue des antipatriotes à la Belle Époque. Qui fut poursuivi par le parquet parisien pour « provocation au meurtre, au pillage, à l'incendie ». Qui fut condamné à deux ans par la cour d'assises du Cher pour incitation à « la désobéissance militaire » et pour « offenses publiques au président de la République ». Qui proférait à tout va des « *Sus aux gouvernants ! Sus à la bourgeoisie !* » Qui encourageait les faux-monnayeurs. Et qui donna donc le branle à un « nid rouge » anarchiste, « L'Essai », au Vieux-Gesly, dans un vallon de la forêt des Ardennes, dont la devise était « le maximum d'individualisme dans le minimum de communisme » et qui eut le chic de personnifier tout ce que les cafards bourgeois avaient en horreur. C'était un refuge pour les illégalistes pourchassés, un geyser de propagande rouge et noire, un laboratoire de vie différente, un camp d'entraînement à la self-défense, une anti-école anti-autoritaire, un boxon où, selon *Le Peuple ardennais*, « *l'amour libre se pratiquait dans toute sa bestialité* », un repaire de contrebandiers et de cambrioleurs de pavillons de rupins, une menace permanente pour les xénophobes, les chasseurs, les gardes-champêtres, les percepteurs et les violeurs.

À part ça, on doit à Fortuné Henry d'avoir édité dès 1906 deux canetons libertaires prônant les brigandages généreux, *Le Cubilot* et *Le Communiste*, et d'avoir forgé de succulents libelles tels *La Grève intermittente* (1908) qu'il faudrait coûte que coûte ressusciter.



Mais en quoi le curé poussé-au-crime Meslier est-il d'actualité aujourd'hui ? Ah, les loulous, c'est que les indomptables Éditions libertaires ont réédité en octobre dernier *Non ! Dieu n'est pas !* (1906), une étude incisive anonyme sur notre mécréant – introuvable depuis belle lurette – dans laquelle on trouve l'essentiel de sa pensée sacrilège et tyrannicide.

Le texte n'est pas signé, mais tout permet de penser qu'a trempé dans l'aventure Fortuné Henry, l'âme damnée de la Colonie anarchiste d'Aiglemont (tout près de la paroisse d'Étrépagny où exerça le curé Jean Meslier).

Ce qui m'amène à porter résolument un second toast au délinquant Fortuné Henry, dit Tape-Dur, le frère aîné du célèbre terroriste ravacholesque Émile, guillotiné le 21 mai 1894. Fortuné Henry, un satané

PAR NOÉL GODIN